

Dossier de Mécénat



Ce dossier vise à présenter le Club d'Escrime de Haguenau afin de solliciter une aide financière de la part d'entreprises prêtes à soutenir notre projet associatif et sportif.

Club d'Escrime de Haguenau



Sommaire

Le mot du Président	• 3
Objectif du document	• 4
Qui sommes nous ?	• 5
CEH histoire	• 6
CEH aujourd'hui	• 7
Notre activité	• 8
Nos objectifs	• 9
Qu'est-ce que le mécénat d'entreprise ?	• 11
Quel retour pour nos mécènes ?	• 14
Objectifs et projets du club	• 15
Nos packs	• 16
Nos contacts Mécènes	• 17
Annexes	• 18



ESCRIME



HAGUENAU



Le mot du Président



Madame, Monsieur,

Le Club d'Écime de Haguenau fait son apparition en 1989 au sein de la commune de Haguenau. En s'appuyant sur un dynamisme et un engagement de ses bénévoles ainsi que de ses cadres techniques, le club n'a cessé de se développer à travers les années. A l'image de l'escrime nationale aux jeux olympiques, le Club d'Écime de Haguenau est un club qui ramène continuellement des lauriers départementaux, régionaux et nationaux à la ville de Haguenau. Le club et ses bénévoles défendent les valeurs de base du sport. Pratique sportive emblématique de l'époque chevaleresque, l'escrime est devenue au cours des derniers siècles, un sport complet sollicitant aussi bien le physique que l'intellect. Ce sport a su également se diversifier vers de nouvelles pratiques : escrime artistique, sabre laser...

En effet l'escrime permet à ses pratiquants de s'épanouir en suscitant leur goût pour l'effort. La réflexion ainsi que le sens de l'observation sont mis à l'épreuve tout en assouvissant un penchant naturel au combat. Nous nous sommes engagés depuis toujours afin de promouvoir le sport pour tous au sein de notre ville et des communes avoisinantes, nous espérons que ce dossier vous incitera à soutenir notre démarche et nos initiatives tout en découvrant notre sport.

Sportivement.



ESCRIME



HAGUENAU



Objectifs du document



Ce dossier vise à présenter Le Club d'Escrime Haguenau afin de solliciter une aide financière de la part d'entreprises prêtes à soutenir notre projet associatif et sportif. Nous avons pour but, d'initier et d'entretenir des relations avec des partenaires afin de promouvoir l'escrime à Haguenau et à Wissembourg et pérenniser notre rayonnement sur l'ensemble des communes avoisinantes.

Afin d'établir en toute transparence les bases d'une éventuelle coopération, vous trouverez dans ce dossier toutes les informations sur notre club :

- Qui sommes nous ?
- notre organisation.
- notre histoire.
- notre activité.
- nos objectifs.
- nos besoins et projets.



ESCRIME



HAGUENAU



ARTISTIQUE

Qui sommes nous ?

Le Club d'Escrime de Haguenau est une association de droit local d'Alsace-Moselle, dont l'inscription au registre des associations du tribunal d'instance de Haguenau a eu lieu le 28 novembre 1989. Le siège social de l'association se trouve à Haguenau.

La consultation du registre des associations du tribunal d'instance de Haguenau a permis d'identifier une seconde association haguénovienne dédiée à la pratique de l'escrime: « Les escrimeurs du Hanau », enregistrée trois ans avant le Club d'Escrime de Haguenau. Elle peut être considérée comme un élément constituant un point de départ vers la création du Club d'Escrime de Haguenau.

Notre organisation



Bureau Club d'escrime Haguenau



JEAN BOHLY
Trésorier



STÉPHANE MARTIN
Président



SOPHIE JOGGERST
Secrétaire

Le Comité Directeur qui complète le bureau



CHRISTIAN FRISON



JORDAN FELDEN



FREDERIC LUX



GWENAËLLE LUX



MARIE LAURE
FORNECKER

Les Enseignants

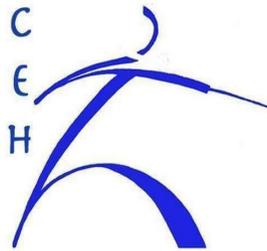


MAÎTRE
PIOTR KUZAS
(DESJEPS)



MAÎTRE
MICKAEL ORLUC
(DEJEPS)

C.E.H. histoire



Depuis sa création, le club a connu des succès ainsi que des périodes délicates; mais il a toujours réalisé ses objectifs et favorise les valeurs du sport et surtout de l'escrime.

Depuis trois décennies, le CEH est une association locale reconnue pour son application dans la vie sportive, sociale et éducative.

A tout moment, Il a répondu présent dans différentes manifestations sportives ou éducatives, toujours avec un effectif stable ainsi qu'un encadrement de grande qualité malgré ses moyens modestes.

Grâce à sa détermination, il est devenu un club important dans la région et au niveau national



ESCRIME



HAGUENAU



CEH aujourd'hui



Depuis le début de la saison 2021/2022 les dirigeants actuels ainsi que les membres créateurs ont décidé de faire évoluer le club en embauchant un nouveau Maître d'Armes à plein-temps.

Cela a créé de nouvelles opportunités de développement, permettant l'ouverture à de plus larges horizons en particulier dans les domaines sportifs et sociaux.

Nous avons proposé davantage d'activités et de créneaux et avons élargi notre territoire avec la création de notre antenne à Wissembourg.

Le club à la fin de la saison 21/22 a atteint un cap historique de 105 adhérents.



ESCRIME



HAGUENAU



Notre activité

NOS LABELS

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME

LABEL EFE

Le label École Française d'escrime a été obtenu par le club :
C.e. De Haguenau

Ce label est valable jusqu'au :
31/08/2022

Bruno Gares
Président

FFE

Virginie Thorbor
Directrice Technique Nationale

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME

Le label Club Formateur a été obtenu par le club :
C.e. De Haguenau

Ce label est valable jusqu'au :
31/08/2023

Bruno Gares
Président

FFE

Virginie Thorbor
Directrice Technique Nationale

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME

Le label Performance a été obtenu par le club :
C.e. De Haguenau

Ce label est valable jusqu'au :
31/08/2022

Bruno Gares
Président

FFE

Virginie Thorbor
Directrice Technique Nationale

NOS SECTIONS



ESCRIME



HAGUENAU



NOS PODIUMS EN COMPÉTITION 2021/2022

150x

Niveau départemental et régional

3x



Niveau National :

3ème au Championnat de France par équipe M20

2ème au Championnat de Pologne M14

1er au Championnat de Pologne par équipe M14

NOS INTERVENTIONS SCOLAIRES et Extra SCOLAIRES



20 écoles et 560 élèves
18 animations et 180 élèves

Nos objectifs

Volet social

Le CEH a pour objectif de rendre accessible la pratique de l'escrime au plus grand nombre via un accompagnement pédagogique, sportif et matériel de qualité. De la pratique ludique à la compétition de haut niveau, notre club offre ses compétences pour une pratique adaptée à tous. L'objectif du club est donc de permettre l'épanouissement de chacun grâce à la pratique de l'escrime.

Un acteur de la vie sportive Haguenovienne.

En plus de la pratique de l'escrime au sein de la salle d'armes du gymnase de la Musau, le CEH intervient régulièrement dans les écoles de la ville, lors de diverses manifestations afin de promouvoir l'escrime et ses valeurs: respect, persévérance, engagement, maîtrise. Enfin, il organise des manifestations ponctuelles visant à accroître sa visibilité, comme son tournoi annuel, ou encore une compétition du calendrier Alsacien ou du Grand Est.

Le volet sportif

La compétition

Le CEH oriente son projet sportif autour de l'accessibilité et de la vulgarisation de la pratique pour tous les publics sans distinction d'âge, de sexe ou de milieu social. La compétition est pratiquée dès l'âge de 9 ans sur le territoire du Grand Est. Quelques adhérents participent aux épreuves nationales. Notre Maître d'armes accompagne et coach régulièrement les compétiteurs. Cet accompagnement est en partie pris en charge par le club (rémunération du Maître d'armes) et par les compétiteurs (hébergement et frais de déplacement). La participation aux compétitions permet d'obtenir une légitimité, mais aussi de pouvoir disposer de tireurs de bon niveau pour offrir de l'adversité aux non compétiteurs en créant une émulation



ESCRIME



HAGUENAU



Accession au Haut niveau :

Même si le haut niveau n'est pas une finalité, c'est la conséquence du projet de développement. Le club se donne pour mission d'amener les athlètes le plus loin possible, jusqu'à passer le relai à une structure mieux adaptée aux besoins si nécessaire.

Organisation d'événements :

- au moins une compétition départementale et régionale ; et pour 2023, les championnats de France de fleuret M20.

- plusieurs animations clubs, interclubs et départementales .

Le club et ses adhérents sont impliqués dans des démarches citoyennes où les valeurs de partage constituent un axe fort, avec des participations régulières aux diverses manifestations sportives en partenariat avec les Villes de Haguenau et de Wissembourg.

Volet éducatif

L'enseignement de l'escrime est porteur de valeurs comportementales traduites dans l'apprentissage et validées par le passage des « lames ». Cet enseignement est prodigué dès la catégorie M5 ..

L'arbitrage:

La préparation à l'arbitrage est également un élément éducatif fort. L'escrime comporte des règles, le respect de celles-ci fait partie de ses valeurs. Il faut donc promouvoir l'arbitrage et le respect de l'arbitre au sein du club.

Formation cadres et bénévoles :

Notre club a besoin pour un meilleur fonctionnement de jeunes enseignants impliqués ainsi que de diverses aides de nos bénévoles ; c'est pourquoi nous proposons et offrons différents types de formations.



ESCRIME



HAGUENAU



ARTISTIQUE

Qu'est-ce que le mécénat d'entreprise ?

Encadré juridiquement en France par la loi de juillet 1987 puis par celle du 1er août 2003, le mécénat se définit communément par « un soutien apporté, par une personne physique ou morale, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général »

Les différentes formes d'aides

Le mécénat financier donne des ressources qui nous permettent de soutenir les missions sociales et financières pour les familles. Ces ressources peuvent être affectées à des missions correspondant aux choix de l'entreprise partenaire..

Le mécénat en nature peut consister à mettre à disposition gracieusement des locaux, à offrir des matériels, des prestations de services. Vous pouvez nous offrir aussi des supports en tant qu'imprimeurs, transporteurs, fournisseurs de papeterie, matériel informatique, jeux, jouets et livres neufs ...

Le mécénat de compétences offre des ressources humaines supplémentaires permettant à l'association d'assurer son développement. La mise à disposition de personnel peut prendre deux formes distinctes :

- la réalisation d'une prestation de services (une formation, un audit...)
- la mise à disposition de collaborateurs pour la réalisation d'une mission spécifique sur une durée déterminée.



ESCRIME



HAGUENAU



ARTISTIQUE

Un partenariat gagnant – gagnant

Pour une entreprise, s'engager aux côtés du club d'escrime Haguenau c'est :

- Être une entreprise citoyenne et solidaire
- Participer à des projets d'aide aux familles sur l'ensemble du territoire.
- Fédérer ses salariés autour d'un projet commun porteur de sens et d'une fierté d'appartenance à l'entreprise.
- Mettre son activité et ses compétences au service des besoins de l'association et partager un savoir-faire motivant.
- Faire connaître son engagement solidaire auprès du grand public.

Réduction d'impôts

L'association s'engage à faire parvenir à chaque partenaire un reçu fiscal mentionnant la valeur du don financier ou en compétences, et donnant droit à réduction d'impôts selon la fiscalité en vigueur. Pour un don financier d'une entreprise la déduction fiscale est équivalente à 60% du montant reversé, dans la limite de 5 ‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe.

Quel traitement fiscal ?

Généralement, le don d'une entreprise donne droit à une réduction d'impôt égale à 60% du montant, dans la limite de 5 ‰ (5 pour mille) de CA HT. Cette déduction est à réaliser directement sur l'impôt. En cas de dépassement du plafond, il est possible de reporter la différence sur les cinq exercices suivants (Droit au report). Cas particuliers, certains statuts ouvrent droits à d'autres réductions.

Exemples :

Versements	Économie Fiscale	Coûts Réels
250 €	150 €	100 €
600 €	360 €	240 €
1000 €	600 €	400 €

Quelles contreparties ?

Un don se traduit par un appauvrissement du donateur, la loi ne prévoit donc pas de contreparties. Toutefois, en cas de contreparties offertes par le bénéficiaire au donateur, la jurisprudence a fixé une limite de 25 % de la valeur du don, lorsque celles-ci sont quantifiables. Ainsi, pour un don de 10000 euros à un festival de musique, la valorisation des contreparties offertes ne doit pas excéder 2500 euros (par exemple en nombre et valeurs des places offertes). En revanche, les retours en image, notoriété et communication ne sont pas considérés comme quantifiables. Ils sont soumis au respect d'une disproportion marquée entre le retour et le don. Enfin, une action de mécénat ne peut en aucun cas se traduire par des contreparties ou des retours sur l'activité commerciale de l'entreprise.

Quelles sont les différences entre le sponsoring (ou parrainage) et le mécénat ?

Contrairement au mécénat, le sponsoring (aussi appelé « parrainage ») ne donne pas droit à des avantages fiscaux. Il sera considéré comme une charge pour l'entreprise à l'instar des salaires ou des factures d'électricité et enregistré dans les dépenses de communication. De fait, le parrainage n'est pas soumis à la règle des 25 % pour les contreparties. Dans le cadre du parrainage, il est communément admis que l'entreprise recherche un retour sur son activité commerciale.:

Tableau comparatif :

Mécénat	Parrainage (sponsoring)
Démarche d'image et de communication	Démarche commerciale et d'image
Volonté de soutenir l'intérêt général, recherche de sens, de valorisation d'un savoir-faire	Volonté de développer les ventes, de promouvoir un produit, un service
Pas de contrepartie sur l'activité commercial, citation de l'entreprise possible en communication	Attente de contreparties calculées et mesurées (proportionnelles à l'investissement)
Retombées en image afin de renforcer la réputation, d'ancrer localement l'entreprise, de fédérer les salariés, de renforcer la fierté d'appartenance à l'entreprise...	Retombées en image afin de développer la notoriété et les ventes
Apporter un supplément d'âme en interne	Renforcer la notoriété d'une marque
Défiscalisé	Non défiscalisé

Quel retour pour nos mécènes ?

Le mécénat est un moyen efficace, économe et solidaire pour accroître la visibilité d'une entreprise, établir ou consolider sa notoriété locale.

Visibilité

- ◆ Plus de 105 adhérents fréquentent le gymnase de la « Musau » .
- ◆ 80 % des adhérents participent aux championnats départementaux et régionaux en individuel comme en équipe.
- ◆ Adolescents et adultes participent aux épreuves nationales et internationales en individuel comme en équipe.
- ◆ 400 escrimeuses et escrimeurs parmi les meilleurs fleurettistes nationaux viendront aux championnats de France de moins de 20 ans organisés à Haguenau en juin 2023

Retour Les Dernières Nouvelles d'Alsace 4 juin 2022

ESCRIME CE Haguenau : sur le podium à Nantes et Varsovie

Les derniers jours du mois de mai se sont avérés particulièrement fructueux pour les fleurettistes du CE Haguenau, à pied d'œuvre à Nantes et à Varsovie.

Les plus jeunes s'illustrèrent, eux au niveau départemental, à Schiltigheim. Champions de France, dans la foulée des championnats du Bas-Rhin, d'Alsace et du Grand Est, les M20 du CEH ont agrémenté leur palmarès d'un podium hexagonal en Nationale III, à Nantes, une première dans l'histoire de l'association créée vers la fin des années 80.



Le quatuor du CE Haguenau et le coach Piotr Kuzas après leur passage sur le podium, à Nantes. Document remis



- ◆ Environ 200 escrimeurs du Grand Est ainsi que de 4 autres nations participent au tournoi annuel du Sandhass qui se déroule au mois de Mai.

- ◆ Notre site internet : <https://www.escrime-haguenau.com/> est visité par plus de 80 000 personnes.

Nous sommes aussi présents sur Facebook et Instagram.

<https://www.facebook.com/haguenauescrime>
https://www.instagram.com/escrime_haguenau/

- ◆ L'ensemble du public scolaire, des centres de loisirs et des sportifs utilise la salle d'entraînement de « Musau » tout au long de l'année.

Notoriété

- ◆ Conservation de visibilité de proximité
- ◆ Notoriété accrue via nos supports (site internet, réseaux sociaux, affichage, bâches , roll-up, sweats et t-shirts)
- ◆ Notoriété étendue auprès des visiteurs extérieurs qui fréquentent les installations.
- ◆ Démonstration de votre investissement dans la vie locale.
- ◆ Bénéfice du rayonnement Olympique de l'escrime
- ◆ Communication vers clients, partenaires et collaborateurs sur les valeurs de l'escrime.



ESCRIME



HAGUENAU

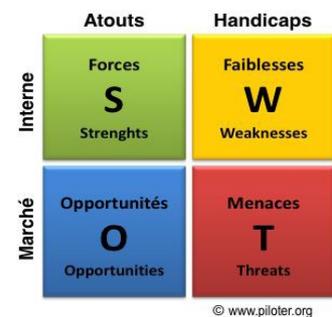


Objectifs et projets du club

Voici les **objectifs** que le Club s'est fixé pour la période 2022-2028



- Rendre accessible la pratique de l'escrime à tous.
- Renforcer les relations avec les différents acteurs du territoire et ses habitants pour promouvoir la pratique sportive.
- Travailler sur la visibilité et promotion
- Développer la pratique compétitive
- Garder une dynamique d'augmentation des effectifs
- Renforcer l'encadrement
- Développer l'infrastructure
- Investir et renouveler les équipements spécifiques
- Augmenter le budget
- Respecter l'environnement



Afin de réaliser les objectifs susmentionnés, le conseil d'administration du club a créé un document basé sur l'analyse SWOT, disponible en pièce jointe, pour présenter nos différents projets.



ESCRIME



HAGUENAU



ARTISTIQUE

Nos packs

SOUTENEZ VOTRE CLUB !



NOS PACKS	BIENVENU	BRONZE	ARGENT	OR	DIAMANT	PLATINIUM	FRANCE 23
Visibilité sur notre site	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Visibilité sur nos réseaux sociaux		✓ 1x par mois	✓ 2x par mois	✓ 4x par mois	✓ 4x par mois	✓ 4x par mois	
Visibilité à la salle d'entraînement Bâche			✓ 100x50	✓ 100x50	✓ 250x100	✓ 250x100	
Votre logo sur le T-shirt du club				✓ petit	✓ moyen	✓ grand	
Visibilité sur les supports de communication lors de tournois				✓	✓	✓	
Visibilité sur les tenues					✓	✓	
Visibilité Championnat de France 2023						✓	✓
	100€	300€	500€	1000€	1250€	1500€	à partir 500€

Ils nous soutiennent déjà



Nos contacts Mécènes

Pour répondre à vos questions ou prendre rendez-vous, nous vous invitons à
contacter nos responsables du mécénat :

M.Stéphane Martin : vicepresident.ceh@orange.fr

M. Jean Bohly : jean.bohly@neuf.fr

<https://www.escrime-haguenau.com/>



DÈS 4 ANS
Baby / Éveil
Débutants
Ados & Adultes
Compétition ou Loisir



Gymnase de la Musau
16 rue Colonel Paulus
67500 Haguenau



Gymnase Municipal
2 rue des Écoles
67160 Wissembourg

contact.ceh@orange.fr
www.escrime-haguenau.com
Club d'escrime de Haguenau
Maître d'Armes : 06 01 97 97 75

Annexes

Attestation Championnats de France 2023



Noisy-le-Grand, le 3 octobre 2022

ATTESTATION

La Fédération Française d'Escrime a décidé d'attribuer au C.E de Haguenau l'organisation des championnats de France fleuret M20 fleuret dames et hommes seniors les 3 & 4 juin 2023.

Pour servir et faire valoir ce que de droit,

Sylvie LE MAUX
Directrice Générale

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sylvie Leiaux', with a horizontal line underneath.

Club d'Escrime Haguenau

Siège Social : Gymnase De La Musau

16 Rue Du Colonel Paulus

67500 Haguenau

Mail : contact.ceh@orange.fr

SIRET : 40309223200046

Convention de Mécénat

Entre d'une part :

La société.....

dont le siège social est situé.....

représentée par..... en sa qualité de.....

.....

Et d'autre part :

Le Club d'Escrime **Haguenau**, association sportive régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

dont le siège social est située:

représentée par : **M. Stéphane Martin** en sa qualité de **Président**.

Il est convenu ce qui suit,

1) Obligations de la société :

1.1) La société s'engage à soutenir le club d'Escrime Haguenau en souscrivant à l'un des packs suivants :

Pack "Bienvenu" versement de 100€

Pack "Bronze" versement de 300€

Pack "Argent" versement de 500€

Pack "Or" versement de 1000€

Pack "Diamant" versement de 1250€

Pack "Platinum" versement de 1500€

Pack "France 23" versement à partir de 500€

Autre montant :..... €

pour une durée d'un an à compter du..... /..... /.....

2) Obligations de l'association :

Le **Club d'Escrime Haguenau** s'engage à respecter les termes du (des) contrat(s) correspondant à (aux) offre(s) choisie(s) et décrite(s) au paragraphe « Quel retour pour nos mécènes ? » du "Dossier de Mécénat" remis en pièce jointe de cette convention.



3) Déclaration de l'association :

Le **Club d'Escrime Haguenau** déclare être une association d'intérêt général habilitée à recevoir des dons et à remettre un reçu fiscal, conformément à l'avis de la Direction Départemental des Finances Publiques de Haguenau émis le (cf. annexe numéro 3 du "Dossier de Mécénat").

4) Résiliation :

La présente convention pourra être résiliée par l'une des deux parties :

- En cas de non-respect de ses engagements
- Pour cause de cession d'activités

Fait à.....le..... /..... /.....
en deux exemplaires

Pour la société
(Nom/Prénom)
En qualité de

Pour le **Club d'Escrime Haguenau**
M. Stéphane Martin
Président

Signature
(Précédé de la mention "*Lu et approuvé*")

Signature
(Précédé de la mention "*Lu et approuvé*")





N° 11580*03
 DGFIP

Reçu au titre des dons

Numéro d'ordre du reçu

à certains organismes d'intérêt général

Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination :

.....

Adresse :

N° Rue

Code postal Commune

Objet :

.....

.....

.....

Cochez la case concernée (1) :

- Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/...../..... publié au Journal officiel du/...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du .../.../.....
- Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- Fondation d'entreprise
- Oeuvre ou organisme d'intérêt général
- Musée de France
- Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
- Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement
- Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).
- Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)
- Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)
- Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)
- Agence nationale de la recherche (ANR)
- Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- Autre organisme :

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme
 (2) dons effectués par les entreprises

Donateur	
Nom :	Prénoms :
Adresse :	
Code postal Commune	

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

euros

Somme en toutes lettres :

Date du versement ou du don :/...../.....

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) :
 200 du CGI
 238 bis du CGI
 885-0 V bis A du CGI

Forme du don :

Acte authentique
 Acte sous seing privé
 Déclaration de don manuel
 Autres

Nature du don :

Numéraire
 Titres de sociétés cotés
 Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces
 Chèque
 Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Date et signature

...../...../.....